

Le très hon. sir WILFRID LAURIER:  
Les signatures aussi?

L'hon. M. WHITE: Oui, elles sont gravées. Nous avons décidé qu'il en serait ainsi des billets de banque, quand nous avons refondu la loi des banques, l'an dernier, parce que ces billets sont en trop grand nombre pour qu'il soit possible de les faire signer par les fonctionnaires. Autrefois, la Banque d'Angleterre ne pouvait émettre de billets de moins de £5; mais depuis une couple de semaines elle émet des billets de £1 et de 10s. Certains députés étant peut-être curieux de connaître ces nouveaux billets, je vais déposer le fac-similé d'un billet de £1, que cette banque vient d'émettre.

M. A. K. MACLEAN: Va-t-on porter le chiffre de l'émission à \$50,000,000 pour toujours ou seulement pour un certains temps? De quelle dénomination seront les billets et quelle somme représentent les billets de \$1 et de \$2 déjà émis?

L'hon. M. WHITE: Le projet de loi comporte une augmentation de \$30,000,000 à \$50,000,000, sans aucune restriction ni condition, de sorte que le Gouvernement pourra y compter en tout temps. En d'autres termes, l'acte des billets fédéraux subit une transformation radicale en vertu de laquelle on peut garder une marge de 25 p. 100 en or, par rapport à une émission de \$50,000,000 au lieu de \$30,000,000. Pour former ce montant on peut émettre des billets de \$1, \$2, \$5 ou plus, ou, en d'autres termes, des billets de n'importe quelle dénomination; mais il y en aura de toutes ces différentes dénominations.

M. A. K. MACLEAN: J'ai toujours compris qu'on avait émis pour \$30,000,000 de billets sur marge de 25 p. 100 en or parce que ces billets étaient de faibles dénominations et, par conséquent, plus faciles à retirer.

L'hon. M. WHITE: Mon honorable ami soulève là une question fort intéressante. Il est bon que le total des billets libres qui ont été émis ne dépasse jamais beaucoup le total des billets de faibles dénominations qui sont entre les mains du public. En d'autres termes, pour que le Canada puisse retirer ses billets en les payant en or, il ne faut pas qu'il en émette pour une plus forte somme que les besoins du public ne l'exigent. Toutefois, nous avons une sauvegarde à ce sujet. La loi des banques dit que les banques chartées du Canada doivent avoir 40 p. 100 de leur fonds de réserve en billets fédéraux. Cela étant, les sommes que cette loi oblige

[M. W. T. White.]

les banques à retenir ne peuvent être consacrées au rachat. La situation est donc celle-ci: en faisant la somme des billets qu'il peut s'agir de racheter il faut considérer, 1° combien il en restera probablement entre les mains du public; 2° combien il en faudra aux banques pour opérer leurs compensations (qui représentent toujours de forts montants) et, 3° combien les banques chartées devront en retenir pour former au moins 40 p. 100 de leur fonds de réserve. Pour répondre plus particulièrement à la question de mon honorable ami au sujet de l'émission actuelle de billets fédéraux, je vais fournir les renseignements que voici. Ils ne manqueront pas, je crois, d'intéresser la Chambre:

|  |               |
|--|---------------|
| Emission actuelle de billets fédéraux et réserve d'or au 31 juillet 1914.  |               |
| Fractionnaires 1's, 2's, 4's et 5's..\$  | 25,180,333    |
| 50's, 100's, 1,000's.. . . . .   | 7,209,500     |
| Spéciaux pour les banques, bons entre banques seulement, en 500's, 1,000's et 5,000's.. . . . .  | 80,404,000    |
| Total.. . . . .  | \$112,793,833 |
| Montant des billets fédéraux retenus par les banques actuellement.. . . . .  | 90,588,065    |
| Montant des billets fédéraux entre les mains du public, à part les banques.. . . . .   | 22,205,768    |
| Or retenu, le 31 juillet 1914, comme réserve pour les billets fédéraux.  | 91,735,584    |
| Montant en or à être retenu en vertu de la loi actuelle, pour cette émission.. . . . .   | 90,293,833    |
| (Outre les \$91,735,584, le ministre détient \$5,400,842 en or, conformément à la loi des banques d'épargne exigeant un dépôt de dix pour cent.) |               |
| Montant des billets fédéraux émis et non couverts par la réserve d'or.. . . . .  | 21,058,249    |
| Les banques avaient, le 31 juillet 1914, en or courant et en monnaie subsidiaire.. . . . .   | 51,406,472    |

J'insisterai plus particulièrement sur l'item de \$21,058,249, représentant le montant de billets fédéraux en circulation qui n'est pas couvert par la réserve d'or. Le Canada peut émettre pour \$22,500,000 d'argent libre à l'heure qu'il est, mais il n'y a que pour \$21,058,249 de billets fédéraux en circulation qui ne sont pas garantis par une réserve d'or. En outre, bien qu'il n'en soit pas question ici, les banques détenaient le 31 juillet 1914, en or courant et en monnaie subsidiaire, \$51,406,472. On peut donc dire qu'en chiffres ronds, la réserve d'or, tant dans la caisse publique que dans celles des banques chartées s'élève à \$150,000,000.

J'ai adressé un petit mémoire relativement au projet d'augmenter l'émission des billets de \$30,000,000 à \$50,000,000 sur mar-